

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2026

**DELIBERATION N°CP2026-  
03/7/19  
DOSSIER N°7322**

**LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL - MISE A JOUR DES  
CONDITIONS GÉNÉRALES**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions/DRNT-LABORATOIRE*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL - MISE A JOUR DES  
CONDITIONS GÉNÉRALES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de  
compétence à la Commission Permanente ;  
VU la délibération N°CD2025-12/4/27 portant fixation des tarifs et des conditions générales de vente du  
laboratoire départemental ;  
VU le budget de l'exercice ;  
VU le rapport CP2026-03/7/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'approuver les modifications des Conditions Générales de Vente (CGV) qui régissent le cadre de la relation contractuelle et détaillent les droits et obligations du Laboratoire Départemental d'Analyses et de ses clients dans le cadre de la vente de ses prestations conformément à l'annexe jointe à la présente délibération. Ces modifications prendront effet à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**